

Chakib Khelil convoqué par la Cour suprême



L'ex-
minist
re de
l'éner
gie,
Chaki
b
Khelil.
©
D. R.

Le mis en cause a quitté les États-Unis d'Amérique et s'est, récemment, réfugié dans un pays arabe pour échapper à la demande d'extradition de la justice algérienne.

L'ex-ministre de l'Énergie et ex-P-DG de Sonatrach, Chakib Khelil, a officiellement été convoqué par la Cour suprême d'Alger. Impliqué dans de lourds dossiers de corruption, de dilapidation de deniers publics, d'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger, Chakib Khelil devra être notifié, dès la semaine prochaine, au même titre que ses complices. Au mois d'avril dernier, la Cour suprême avait indiqué que la conclusion de deux contrats par la compagnie Sonatrach avec deux entreprises étrangères en infraction à la loi constituaient les deux motifs de poursuites et que ces mesures ont été prises conformément aux dispositions de l'article 573 du code de procédure pénale, relatif au privilège de juridiction.

Cité dans plusieurs enquêtes qui avaient démontré sa responsabilité dans des faits avérés de corruption et de dilapidation de deniers publics, Chakib Khelil a pris la fuite, depuis plusieurs mois, aux États-Unis d'Amérique. Et comme l'Algérie avait ratifié toutes les conventions de coopération judiciaire avec les États-Unis, notamment celles liées à l'extradition, Chakib Khelil s'est réfugié dans un pays arabe pour fuir la justice algérienne. Comme le mis en cause cherchait des brèches pour éviter toute notification dans un pays avec lequel l'Algérie n'a pas ratifié le volet lié aux demandes d'extradition, une démarche pourrait être entreprise, par voie diplomatique, pour lui signifier sa convocation à la Cour suprême.

Une chose est sûre, Chakib Khelil pourrait tomber sous le coup d'un mandat d'arrêt international s'il ne venait pas à répondre aux convocations de la justice au bout de la troisième procédure. Autrement dit, la Cour suprême sera dans le droit de délivrer un mandat d'arrêt international à l'encontre de Chakib Khelil qui était, jusqu'ici, protégé par le président déchu Bouteflika, alors qu'il était impliqué et cité dans trois affaires de grande corruption, à savoir Khalifa, autoroute Est-Ouest, Sonatrach-1 et Sonatrach-2. Mais depuis près de six ans, l'ex-ministre de l'Énergie a réussi à échapper à la justice algérienne.

En effet, un mandat d'arrêt international a été lancé au mois d'août 2013 à son encontre et neuf autres mis en cause dans l'affaire de corruption dans le seul dossier de Sonatrach-2. Sa femme, ses deux enfants, Farid Bedjaoui, Réda Hemche et trois intermédiaires, un ancien responsable de la filiale de Sonatrach (SPC) basée à Londres étaient tous concernés. Après sa fuite aux États-Unis d'Amérique, Chakib Khelil a bénéficié d'une levée de la procédure et est rentré au pays pour visiter les zaouïas.

Pendant tout ce temps, ce personnage n'a jamais été entendu dans les affaires de Sonatrach-1 et de Sonatrach-2, alors que le tribunal de Milan, en Italie, l'avait cité dans le dossier de Sonatrach-2. Malgré les témoignages et les révélations fracassantes, Chakib Khelil n'a jamais été inquiété. On s'en souvient, l'ex-P-DG de Sonatrach, Mohamed Meziane, avait indiqué qu'il ne faisait qu'appliquer les instructions de l'ex-ministre de l'Énergie qui octroyait des marchés de gré à gré. Dans l'affaire Saipem, il a été établi que le même mis en cause touchait des pots-de-vin via son homme de confiance, Farid Bedjaoui.

FARID BELGACEM